

Séance du 20 février 2024

Délibération n° 2024/21

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la ville de Luçon et la Communauté de communes Sud Vendée Littoral - Ilot du Général de Gaulle**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

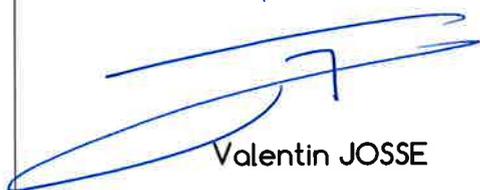
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'étude en vue de revitaliser le centre-ville approuvée par le Conseil d'Administration du 9 mars 2023,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'étude entre la ville de Luçon, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la revitalisation du centre-ville,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture

Le

Préfecture de la Vendée  
DCPAT

21 FEV. 2024

COURRIER ARRIVÉ LE